

A Aurillac, le 23 janvier 2023 à 18 heures

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIGILANCE JAUNE NEIGE VERGLAS | Point de situation à 18h

Météo-France maintient le département du Cantal en vigilance jaune grand froid demain mardi 24 janvier 2023 toute la journée et en vigilance jaune neige-verglas jusqu'à midi.

La présence de neige froide au sol et la formation régulière de congères aux endroits exposés, en particulier sur la partie sud de l'arrondissement de Saint-Flour, où le vent fort ne faiblit pas, rend les conditions de circulations très délicates sur certaines routes départementales, malgré l'intervention régulière du service des routes du conseil départemental. Plusieurs routes départementales peuvent être fermées à cause de ce phénomène.

Le traitement des chaussées se poursuit.

Transports scolaires :

En concertation avec les services des transports du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et le conseil départemental, pour des raisons de sécurité, les transports scolaires sont interdits sur une partie de l'arrondissement de Saint-Flour, dans les communes listées ci-dessous. Ces restrictions sont applicables le mardi 24 janvier 2023 de 0h00 à minuit.

Commune du canton de Saint-Flour 1 : Roffiac

Communes du canton de Neuvéglise-sur-Truyère :

Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Anterrieux, Chaliers, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, Lieutadès, Maurines, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Saint-Georges, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, La Trinitat, Vabres, Val d'Arcomie, Roffiac.

Communes du canton de Saint-Flour 2 :

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Brezons, Cézens, Cussac, Gourdièges, Lacapelle-Barrès, Malbo, Narnhac, Paulhac, Paulhenc, Pierrefort, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Sainte-Marie, Tanavelle, Les Ternes, Valuéjols, Villedieu.

Cette interdiction ne concerne pas les lignes interurbaines régulières suivantes, qui circulent sur des axes principaux, moins concernés par des problèmes de viabilité hivernale :

- C07 Chaudes Aigues Saint Flour Clermont
- C09 Blesles Massiac Saint Flour
- C22 Pierrefort Saint Flour
- C23 Ruynes en margeride Saint Flour
- C24 Saint Flour Neussargues
- C31 Murat Saint Flour
- C48 Saint Flour St Chely d'Apcher

Restez prudents dans vos déplacements et tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques et des conditions de circulation sur :

- <https://meteofrance.com/>
- <https://www.bison-fute.gouv.fr/massif-central.html>
- <https://www.inforoute15.fr/>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC